



D.2022.06.08.9.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

9- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.1 – Approbation du Compte de Gestion 2021 du SMTC**

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Le Compte de Gestion du budget du SMTC pour l'exercice 2021, dressé par la Paierie Départementale, retrace à l'identique les résultats du Compte administratif 2021, soit :

Résultat d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020) (1)	Part affectée à l'investissement exercice 2021 (2)	Résultat de l'exercice 2021 (3)	Résultat de Clôture de l'exercice 2021 (1)-(2)+(3)
Fonctionnement	158 451 103,61	0,00	56 937 625,31	215 388 728,92
Investissement	19 965 140,95	0,00	- 54 565 952,55	- 34 600 811,60
Total	178 416 244,56	0,00	2 371 672,76	180 787 917,32

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du SMTC dressé par la Paierie Départementale, identique au résultat de clôture du Compte Administratif 2021.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES